

②

**LE RÔLE DU POUVOIR LÉGISLATIF DANS LE  
PROCESSUS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE POUR  
REHAUSSER LE COMMERCE INTERNATIONAL ET  
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE.**

PAR

**LE DR. MUHAMMED TAWFIQ LADAN**

DÉPARTEMENT DE DROIT PUBLIC

FACULTÉ DE DROIT

AHMADU BELLO LUNIVERSITY,

ZARIA - NIGERIA.

DISCOURS PRÉSENTÉ À LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE DE L'ASSOCIATION DES SÉNATS,  
SHURA ET CONSEILS ÉQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU

MONDE ARABE

DU 5 AU 6 JUIN 2006

LIEU: ABUJA - NIGERIA.

LE RÔLE DU POUVOIR LÉGISLATIF DANS LE  
PROCESSUS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE POUR  
FACILITER LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LA  
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE.

PAR

**LE DR. MUHAMMED TAWFIQ LADAN**

## **Introduction**

La liberté a toujours une étiquette de prix invisible qui lui est attachée. Donc, en dépit de l'existence des objectifs de la politique étrangère, les institutions et les pouvoirs législatifs constitutionnellement autorisés quant à l'élaboration des projets des lois dans tous les pays africains virtuellement indépendants, le prix de la lutte africaine pour l'indépendance était à son paroxysme. Néanmoins, l'indépendance n'a pas garanti la libération politique et économique pleine et entière. C'est en grande partie dû aux obstacles majeurs, parmi les autres, dont les développements socio-économiques et politiques dérangeants suivants lesquels ils font ressortir les situations qui empirent l'Afrique. Les faits inquiétants incluent que: -

1. Les changements structurels considérables n'ont pas eu lieu en Afrique car les ressources nécessaires existants n'étaient pas disponibles des sources domestiques et externes. Toujours, la débâcle économique courante et la qualité de vie humaine qui progressivement nuisent aux états africains gémissant, affligés et appauvris par le fardeau des dettes demandent un dynamisme

plus domestique et une plus grande moralisation et sensibilisation matérielle des nations riches que les platitudes habituelles de bonne volonté ou petites charités d'aide.

2. Les ressources sont cruciales parce que la pauvreté s'est accentuée en Afrique dans les années 1990 en termes par habitant plus que quarante années plus tôt. Entre 1979 et 1990, l'espérance de vie avait décliné dans dix pays africains subsahariens et enrôlement d'école primaire dans quatorze pays. Cela avait empiré progressivement partout au cours des années 1990 à cause de la grande mortalité et en partie la progression des taux de morbidité causés par VIH/SIDA, le malaria et les autres maladies transmissibles.

3. Le changement dans l'orientation du commerce mondial et les courants du capital qui est favorable aujourd'hui aux états Pacifique et aux marchés émergents; l'Afrique se trouve ainsi dans une situation très précaire. Plus loin, le guet pour les produits de base est sombre, car la nouvelle technologie exclut en partie l'Afrique comme fournisseur et consommateur de marchandises.

4. Le nombre de pauvres en Afrique a progressé implacablement et la part de l'Afrique dans le monde d'absolu pauvreté a augmenté de 25% à 30% au cours des années 1990.

5. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a regressé depuis 1960. Elle est estimée maintenant à moins de 2% du commerce mondial et si l'Afrique du Sud est sortie de l'équation, son chiffre est insignifiant car il ne dépasse guère les 1,2%.

6. L'Afrique est la seule région dont les investissements et les économies ont décliné depuis 1970. Les taux des économies dans beaucoup de pays d'Afrique sont les plus bas du monde.

7. En 1997, la dette de l'Afrique a été estimée à 159 milliards des dollars Américains, en 1999 213 milliards des dollars à la fin de l'année 2001. La dette externe de l'Afrique a été remarquable et beaucoup de pays africains dépassent leur PIB entier; et les exigences du service de la dette quant à elles dépassent 25% de salaires des exportations totales.

8. L'assistance du développement d'outre-mer est passée à 20% dans les vrais termes depuis 1992.

9. L'Afrique souffre du fossé numérique global et cela l'a poussé en dehors de l'arène du commerce mondial. Plus loin, seulement moins de 1% de tous les Africains utilisait l'Internet à la fin de l'année 2002.

10. En campagne d'énergie, l'Afrique a le plus bas niveau de consommation par habitant dans le monde.

11. L'Afrique a le plus bas nombre d'abonnés au téléphone. La ville de Tokyo a plus de téléphones que la totalité de l'Afrique réunie.

Beaucoup de pays africains ont marqué des pas pour créer un climat favorable à l'Investissement étranger direct. Ils ont par le biais des programmes d'ajustement structurel adopté et mis en place des programmes de politiques de libéralisation de leur commerce, ont fortifié leur réglementation, ont amélioré leur politique ainsi que les autres instruments améliorés, investi plus dans le développement d'infrastructures, introduit plus de privatisation et créé un meilleur environnement de responsabilité et de transparence. En plus de cela, beaucoup de pays ont établi des meilleurs régimes de discipline financière et

budgétaire, créé et essayé de consolider des démocraties par le multipartisme. Néanmoins, malgré ceci, l'investissement direct étranger n'a pas coulé suffisamment en Afrique.

C'est contre cette origine que ce discours cherche pour se rendre compte des objectifs suivants: -

1. Fournir l'éclaircissement conceptuel des termes clés tels que:
  - le pouvoir législatif et les fonctions législatives et les responsabilités, le processus de la politique étrangère, le commerce international et la coopération économique;
2. Localiser le rôle du pouvoir législatif dans le processus de la politique étrangère dans le contexte du commerce international et la coopération économique en Afrique;
3. Fournir une brève étude du cas du Pouvoir législatif nigérian dans le contexte précité;
4. Conclure avec quelques options viables pour les parlementaires africains ou les législateurs.

## **ÉCLAIRCISSEMENT CONCEPTUEL DE TERMES CLÉS**

Cette partie du discours recherchera pour fournir l'éclaircissement des termes clés suivants: -

(a) la Signification du " Pouvoir législatif " et la nature des" fonctions/responsabilités Législatives.

Le gouvernement démocratique moderne présuppose l'existence d'un système de rapport représentatif entre les gouvernants et les gouvernés, surtout à travers l'institution d'un pouvoir législatif choisi. Dans la théorie démocratique, le pouvoir législatif est une manifestation institutionnalisée de la manifestation de la volonté des gens ou souveraineté. C'est la source majeure des politiques, règlements et lois qui gouvernent la société et l'arène fondamentale pour articuler et pour agréger des intérêts. Le processus législatif implique, attire et comprend non seulement les législateurs dûment accrédités et choisis, mais aussi une collection d'acteurs non - législatifs, des groupes et des intérêts tels que, parmi les autres cadres, les Magistratures et agences administratives, les partis, les membres des groupes de pression

socio – économiques, culturels et religieux. Normalement, le pouvoir législatif consiste en un ensemble complexe des rôles et des intérêts des acteurs et des communautés locaux, nationaux et internationaux 2.

La Constitution du Nigeria de 1999 retient le système présidentiel de gouvernement et par conséquent, un statut autorisé pour le pouvoir législatif. Le chapitre 5 sections 1 et II de la constitution prévoient l'établissement, la composition, les fonctions et l'opération du pouvoir législatif au niveau du gouvernement Fédéral et de l'état. Les dispositions telles que celles pour le caractère et la qualifications des législateurs, les pouvoirs et mode d'exercice de ces pouvoirs; les fonctions législatives nobiliaires et les rapports avec la branche exécutive de gouvernement sur certaines Nominations, le contrôle budgétaire et l'enquête des actions administratives; les recrutements des personnels et l'infrastructure opérationnelle du pouvoir législatif; et les exigences pour le comportement des législateurs montrent tout à fait clairement les responsabilités et les attentes du public de la législature 3.

En conséquence, les fonctions et les responsabilités du pouvoir législatif pour faciliter le bon gouvernement peuvent être résumées comme suit: -

(a) L'articulation et l'agrégation de la Politique Etrangère et Publique;

(b) La législature qui encourage la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la stabilité, le développement social et économique à travers le commerce, les investissements et la coopération internationale;

(c) La Surveillance et le contrôle des agences exécutives et administratives comme une partie de fonction nobiliaire législatives;

(d) La Vigilance, la protection, la promotion, la consolidation et l'avancement des droits des gens, et les libertés;

(e) L'Éducation du public en général, la prise en charge des relations publiques, la paix, l'unité, la sécurité régionale, nationale et internationale, la stabilité et la coopération socio-économique;

(f) La Protection et l'avancement d'intérêt public de Justice et des circonscriptions électorales particulières et les groupes sans réserve à la raison d'Etat dans ses contextes étrangers, sociaux, économiques et politiques;

(g) La direction efficace et préméditée ainsi que le contrepoids a la branche exécutive de gouvernement.

Une assemblée législative efficace doit combiner le rôle d'un contrôleur avec celui d'un animateur des idéaux et des politiques qui sont dans l'intérêt National. La compétence exigée pour équilibrer ces rôles avec succès peut faire la différence entre un bon gouvernement démocratique et l'anarchie 4.

La vérité est que le pouvoir législatif - le rapport Exécutif représente la dynamique du pouvoir dans ce qui peut grandir ou diminuer en stature. Les pouvoirs législatifs essaient d'affirmer leurs pouvoirs dans plusieurs régions d'autorité constitutionnelle tel que: -

(a) La politique /le conflit avec l'étranger;

(b) La confirmation des nominations aux hautes fonctions; par exemple, les ministres;

(c) Les fonctions d'investigations et du budget nobiliaire;

(d) L'impeachment et la surveillance des politiques qui sont en train d'être mises en œuvre.

Les pouvoirs législatifs sont soumis aussi à diverses pressions, en particulier des électeurs, les lobbyistes et les autres groupes.

Beaucoup de temps doit être accordé aux propositions qui émanent de ces intérêts, et ce n'est pas exceptionnel que quelques propositions législatives manquent à se cristalliser comme une loi dans une année. La plupart des suggestions qui raccourcissent le temps que le parlement consacre en discutant des propositions législatives dépendent d'une culture soutenue d'entraînement parlementaire dans laquelle les règlements fondamentaux sont résolus équitablement. Récourir aux procédures législatives rapides peut entraîner le pouvoir législatif qui renonce à tout mais les aspects essentiels de procédure législative. Il pourrait entraîner aussi une délégation substantielle de pouvoirs législatifs à la branche exécutive. C'était le cas au Nigeria en 1982 quand des conditions économiques empirant ont persuadé l'assemblée législative

Nationale pour approuver l'Acte de la Stabilisation Economique (dispositions temporaires) qui a conféré d'emporter des pouvoirs régulateurs et discrétionnaires du Président comme Chef de l'Exécutif 5.

(b) Nature du processus de la Politique Etrangère

Le mot " processus " est une série de choses qui sont faites pour accomplir un résultat donné 6.

Le mot " politique " est un plan d'action consenti ou choisi par une nation ou gouvernement ou un principe en qui sont crus, qui influence la manière dans laquelle on se comporte ou on agit avec les autres 7.

Le terme " politique étrangère " par conséquent veut dire le cours d'action général que chaque pays essaie de suivre dans les relations avec les autres nations; c'est au sujet de la manière dont les nations dirigent leurs relations avec les autres nations 8.

La politique étrangère d'un pays est conçue pour protéger sa sécurité et avancer ses intérêts sociopolitique et économiques: - y compris le commerce et l'investissement. Cette politique peut être influencée par l'histoire, la tradition, et le cri public et par le

pouvoir ou l'influence dont le pays doit emporter ses buts et ses objectifs.

Même si les pays essaient d'obtenir quelques succès, ils auront obligatoirement des différences sur quelques-uns de leurs buts de la politique étrangère. Quand ces différences deviennent sérieuses, les pays essaient habituellement de les résoudre par les moyens paisibles. Mais ils peuvent aller à la guerre pour accomplir leurs buts si les négociations de paix ne réussissent pas. Donc une tâche principale de ceux impliqués dans les relations internationales est d'éviter les conflits en construisant des relations paisibles parmi les nations. C'est la fonction des diplomates et les autres experts de la politique étrangère du gouvernement.

La diplomatie a été décrite comme l'art et l'entraînement d'accomplir des buts nationaux par des moyens paisibles. Les diplomates sont ceux qui prennent part à la diplomatie et représentent leurs pays à l'étranger. Ils peuvent le faire donc aux événements ou conférences internationales, tenus dans le but de réguler le commerce, en même temps qu'encourager la

coopération économique, faire des accords de désarmement, arranger des traités de paix, ou résoudre d'autres questions internationales où ils peuvent résider dans un pays comme les représentants officiels de leurs gouvernements. De tels diplomates sont habituellement connus sous le nom d'ambassadeurs 9.

Dans le passé, quelques pays comme le Japon étaient capables d'éviter des problèmes internationaux en les isolant, ou en resteront absents à eux-mêmes. Les nations qui refusent de prendre part activement dans les affaires internationales en ce temps de paix sont dites de poursuivre une politique d'isolement. Les Nations qui refusent de s'allier avec toutes nations dans une guerre ou autre conflit (tel que la Suisse) est dite nation neutre ou suivre une politique de neutralité 10.

C'est difficile pour une nation de maintenir une politique d'isolement aujourd'hui. Le commerce International, comme un exemple, a rendu toutes les nations dépendantes l'une de l'autre. Le système de transport aviation, l'information et la technologie

des communications ont rendu les gens plus proches, en rendant les pays de plus en plus interdépendants.

Les nations ont cherché traditionnellement des alliances comme une façon de se protéger et de défendre leurs intérêts socio-économiques. L'alliance est les accords cérémonieux entre deux pays ou plus dans laquelle ils se promettent de se supporter l'un et l'autre dans une politique commune vers les autres pays. Les membres d'une alliance sont appelés des alliés. Les alliances sont habituellement formées par des pays qui ont un intérêt commun ou un ennemi commun. L'objectif visé des alliances était de maintenir une balance de pouvoir, en prévenant une nation de devenir si puissante comme pour dominer toutes les autres 11.

### (c) La Nature du " commerce international "

Le Commerce est un échange des biens et des services. Il implique au moins deux parties et au moins deux produits, et un prix, ou termes de commerce auquel les produits sont échangés. Le Commerce est aussi associé souvent avec le crédit qui est le

paiement différé parce qu'il y a habituellement une période considérable de temps entre la production d'un produit et sa vente pour la consommation finale. Le prix auquel a lieu l'échange peut donc inclure plusieurs dimensions: - les conditions de crédit, le degré auquel le transport et dépenses de l'assurance sont absorbés par le vendeur, l'ampleur de la garantie et la provision de services après la vente, 12.

Le commerce extérieur veut dire des échanges commerciaux entre les résidents des unités politiques souveraines différentes. Il devient clairement distinguable du commerce intérieur seulement comme les nations émergent et commencent à formuler des politiques commerciales nationales, alors il devient " commerce " international.

Le commerce International est par conséquent l'échange de biens et de services entre les pays. Dans la plupart des cas, les pays n'échangent pas les biens et les services réels. Plutôt, ils utilisent le revenu reçu de la vente de leurs produits pour acheter les produits d'autre pays 13.

Le commerce International est arrivé à des proportions immenses. La valeur totale des articles d'exportation de la marchandise du monde a atteint les 300 milliard dollars Américains par année pour la première fois au moment d'introduction des taux en 1970. À ce montant doit être ajouté de 50 à 60 milliards des dollars Américains annuellement dans le transport, l'assurance, les services bancaires, les dépenses de voyage, et les autres dépenses dans les autres pays pour les services. Ces prestations des services font aussi partie du commerce international, bien que les discussions de commerce soient souvent limitées pour faire du commerce en merchandising 14.

Beaucoup de pays ayant une petite industrie obtiennent beaucoup de leur revenu d'exportation d'un ou deux produits fondamentaux. Les produits fondamentaux sont les ressources premières des marchandises qui sont produites. Ils peuvent être des produits agricoles; des minéraux; ou des produits forestiers, tels que le bois de construction et le caoutchouc naturel. Par exemple, une nation africaine comme la Côte d'Ivoire est la

première productrice mondiale de cacao à partir duquel est fait le chocolat. Le Nigeria, l'Arabie saoudite et les autres pays riches producteurs de pétrole du Moyen Orient ou du Monde arabe comptent sur les exportations du pétrole pour accroître leur revenu.

Les économies de tels pays sont très dépendantes des prix mondiaux. Si les prix chutent, les niveaux de vie de leurs citoyens peuvent en souffrir. Pour compenser ceci, beaucoup de pays essaient de diversifier leurs économies, afin qu'ils puissent offrir une plus grande variété de marchandises et de services 15.

L'Afrique souffre d'une perte disproportionnée de revenus et une dépendance résultante parce que pour une grande part de ses liens du commerce avec les nations riches. Le même déséquilibre est fonction principalement de la base inégale sur laquelle leur rapport économique est basé. Il y a plusieurs raisons à ceci. Une raison est que l'Afrique est exportatrice des produits fondamentaux qui sont utilisés comme matières première dans les industries des pays très industrialisés. Mais les prix de ces matières sont très bas. Une deuxième raison est dû aussi aux

salaires et place économique vulnérable limitée dans les marchés internationaux, l'Afrique est très limitée dans la détermination du prix de ses produits. Pour empirer la situation, le marché des produits fondamentaux est saturé. C'est donc parce que la plupart des produits alimentaires des états africains sont les mêmes ou semblables. Une étude récente qui a examiné l'article d'exportation d'Afrique a conclu que la trajectoire suivie en Afrique, en exportant des minéraux et des ressources agricoles, est une impasse à cause de leurs pauvres perspectives dans le marché mondial. Par exemple, les études des prix du cacao au niveau mondial vendent dont les articles d'exportation d'Afrique comprennent 55% du volume du commerce, montre que sur une période des vingt dernières années (1960-65 à 1980-85), la consommation du cacao a augmenté seulement de 40%. En outre, cela a résulté des augmentations négligeables dans les marchés des consommateurs principaux tel que l'Union européenne et les États-Unis sur la même période. Également, la consommation de café Robusta qui est un des articles d'exportation dominant d'Afrique a stagné à 12,5 million de sacs

par année depuis 1970. Pendant le même temps, les exportations mondiales de café Arabica avaient doublé entre les années 1960 et 1980. La même tendance a été témoinnée sur la période qui mène à l'année 2000. Pour le café et le cacao d'Afrique, ces tendances sont aggravées par les problèmes de qualité du produit, les délais et les autres aléas 16.

Les nations font le commerce pour plusieurs raisons. Premièrement, ils doivent faire du commerce parce que les ressources naturelles varient de pays à pays. Par exemple, le Japon, est l'un des pays les plus industrialisé du monde, mais il a des richesses minérales limitées et autres ressources premières utilisées dans les industries. Il doit importer les matières premières dont il a besoin pour fabriquer les marchandises industrielles destinées à l'exportation.

Le commerce International permet aussi à un pays de se spécialiser dans la production d'articles qu'il peut faire (ou cultiver) le mieux. Cela est appelé le principe d'avantage comparatif. Il permet à un pays de faire l'usage le plus rentable

de toutes ses ressources, y compris la compétence de ses ouvriers.

La plupart du commerce international circule entre les nations industrialisées qui ont relativement de hauts niveaux de vie. La raison de cela est que les gens dans de tels pays disposent habituellement d'assez de revenus pour acheter des produits étrangers. Une autre raison est que les pays industrialisés produisent généralement une plus grande variété de marchandises.

Le Commerce augmente le niveau de vie dans tous les pays. Pour quelques pays, les marchés extérieurs prennent un tiers jusqu'à un demi de leur production globale, et le niveau de vie dépend cruciallement de la division internationale du travail que permet le commerce extérieur.

Le Commerce doit être mutuellement profitable, sinon les gens ne s'y engageront pas sur une base substantielle. Le profit du commerce dans les produits reproductibles survient des différences dans les frais de production entre les régions différentes ou les groupes de gens différents. Les profits du

commerce deviennent plus grands comme les différences deviennent plus grandes dans les coûts de la production relatives entre les partenaires du commerce. Le Commerce réunit aussi des peuples de diverses origines avec la possibilité pour les pays, l'un et l'autre et d'élargir leurs horizons intellectuels.

Le commerce International est hautement sophistiqué et implique beaucoup de services subsidiaires, pas seulement le transport, mais aussi le crédit, l'assurance, la négociation, l'échange extérieur, et ainsi de suite. Comme le commerce mondial a grandi, le service apparenté grandit aussi. Les Banques fournissent souvent beaucoup de services nécessaires pour les négociants, pendant que le crédit garantit aussi le paiement, permet d'entreprendre des opérations en devises, qui s'assure contre des pertes qui peuvent survenir des mouvements de taux de change.<sup>17</sup>

L'accord simple de crédit du commerce a déménagé des banques dans une certaine mesure. Les grandes entreprises vendent à leurs clients sur leur propre crédit. De plus, la plupart des pays ont établi des banques de crédit parrainé par le gouvernement,

tel que la Banque d'Export et d'Import, pour la prolongation ou la garantie de plus de crédits à l'exportation à longs termes que les banques sont normalement disposées à entreprendre.

(d) Nature de la " coopération économique"

Le terme: Coopération économique est au sujet d'un accord entre deux ou plusieurs nations qui impliquent l'exécution des politiques économiques communes dans tel sujet comme la production des biens et des services par les moyens les plus efficaces et conformément à la connaissance technique existant, les taxes douanières, le règlement fiscal et monétaire, la taxation interne, et les sujets apparentés.

La coopération Economique ou l'intégration simple, est au sujet des états membres d'adopter et de rendre effectives des mesures du commerce et de l'investissement ou d'affaire dans un groupement de meilleur marché en enlèvent toutes les contraintes du commerce interrégional et l'investissement et en adoptant des mesures qui sont favorables au commerce et à l'investissement 19.

Une des barrières du tarif nul dans le commerce interrégional est la disparité dans l'annonce publicitaire nationale ou droits commerciaux. Il est soumis que l'élimination d'obstacles légaux sont vitaux au fonctionnement efficace de tout plan de la coopération économique en Afrique.

La coopération Economique parmi les Etats en Afrique a été essayée dans beaucoup de régions du continent depuis les années 1960 : - le Marché européen pour l'Afrique De l'est et du sud (COMESA), CEDEAO, la Communauté africaine De l'est (EAC), la Coopération sud africaine du Développement (CSAD), l'Autorité Gouvernementale du Développement pour la combe de l'Afrique (IGAD), et l'Union du Maghreb pour les Etats arabes Africains du Nord. Il indique que l'importance de la coopération économique parmi les pays africains a aussi été soulignée par la dimension des pays eux-mêmes. Cela a résulté du processus de division des régions en petits groupes par les pouvoirs coloniaux. Il a aussi été dicté par les nouvelles réalités économiques qui ont demandé la formation de plus grands groupements économique 20.

En effet, l'origine aux efforts de l'intégration économique africaine préconisée par l'Union africaine et le NEPAD a commencé depuis plus de deux décennies en 1979, que les présidents des états africains et les Gouvernements se sont rencontrés à Nairobi, Kenya, pour discuter du futur économique de l'Afrique. Le but ultime était de créer une Économie africaine plus indépendante.

Les barrages contre la coopération et l'intégration économique africaine sont en deux ordres 21 : -

(1) Les obstacles de procédure qui sont en rapport avec l'effet d'échec d'incorporer des accords atteints par les plans de l'intégration différent dans les plans nationaux. La dépendance excessive d'économies africaines sur les produits fabriqués importés des pays développés fonctionne contre la viabilité et la force de groupements économiques sous - régionaux, même quand les produits comparables sont disponibles dans un arrangement préférentiel sous - régional.

(II) Les obstacles Externes sont en rapport avec les problèmes de la distribution de profits et l'absence des mécanismes

nécessaires dans le contexte de l'Afrique qui a visé la distribution équitable de tels avantages. D'où la persistance d'une tendance pour la polarisation du développement dans quelques blocs de la coopération. Plus loin, le manque d'entretien ou l'absence d'installations infrastructurelles de base tels que le transport, l'énergie, l'information et la technologie des communications (ICT) gêne une coopération économique sous - régionale efficace, et amenuisent le succès dans les économies de l'utilisateur génératrices, les exportations plus compétitives et les meilleurs marchés d'importations.

Un autre obstacle à l'intégration économique est la faiblesse économique et la stagnation relative des économies africaines et son impact négatif sur le gouvernement.

L'Union africaine /NEPAD doit tirer des leçons de telle approches aux intégrations ou les coopérations économiques pour éviter les erreurs du passé.

## **2. LE RÔLE DU POUVOIR LÉGISLATIF DANS LE PROCESSUS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE POUR FACILITER LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE : -**

Le pouvoir législatif est constitutionnellement autorisé de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du pays est de faire des lois en ce qui concerne des questions telles que les affaires étrangères, le commerce international, le commerce local et l'investissement, la mise en oeuvre des traités concernant les matières telles que la coopération économique, les coutumes, la contribution indirecte et les droits d'exportation, le contrôle des changes, la monnaie, la taxation, la défense et la sécurité, parmi tant autres 22.

Le pouvoir législatif sous la constitution nigériane de 1999, par exemple, est dans une obligation d'assurer la conformité, l'observation et l'implémentation des dispositions constitutionnelles, parmi les autres, ce qui concerne les principes de la démocratie, la bonne gouvernance, la Justice sociale et

économique. La promotion de la sécurité et le bien-être des gens comme le but fondamental du gouvernement; et la promotion des objectifs de la politique étrangère suivants du Nigeria: - (a) la promotion et la protection de la raison d'Etat; (b) la promotion de l'intégration africaine et le support pour l'unité africaine; (c) la promotion de la coopération internationale pour la consolidation de la paix universelle et le respect mutuel parmi toutes les nations et l'élimination de la discrimination dans toutes ses manifestations; (d) le respect pour le droit international et les obligations du traité aussi bien que chercher le règlement des conflits internationaux par la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et le jugement et (e) la promotion d'un juste ordre économique mondial 23.

C'est nécessaire et important pour les membres du pouvoir législatif de comprendre leur rôle critique dans la décision de politique étrangère en faisant connaissance avec les régions de la politique pour qui ils ont la responsabilité, et aussi, pour renforcer leur capacité d'intervenir dans ces régions à travers le processus législatif.

La politique étrangère doit être formulée d'après la raison d'Etat, mais est-ce que les pouvoirs législatifs déterminent le sens de la raison d'Etat? La raison d'Etat doit être de ravager la signification politique et économique au pays. La raison d'Etat ne doit pas être statique mais devrait être définie d'après les circonstances prédominantes domestiques et internationales 24.

Dans l'entraînement réel, la raison d'Etat d'un pays est la prémisse sur les avis des créateurs des politiques.

Pour une exécution significative de ce rôle par le pouvoir législatif, il a besoin d'accéder à l'information critique de la branche exécutive de gouvernement et les autres agences administratives ainsi que les personnels qui traitent des matières de la politique étrangères et les activités économiques concernant le commerce, l'investissement et la sécurité aussi bien que le développement soutenable. Le pouvoir législatif a besoin d'utiliser ses pouvoirs constitutionnels dans la formation des buts de la politique étrangère, des programmes et des relations économiques aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux 25.

Dans le contexte d'un triploïde de Sécurité, la stabilité et le Développement en Afrique exprimé dans les initiatives africaines suivantes: - Nouvelle Association pour le Développement d'Afrique (NEPAD), la Conférence sur la Sécurité, la stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDCA) et l'Union africaine (UA), les Parlementaires africains ont une place unique et un rôle pour faciliter le commerce international et la coopération économique en Afrique. Les raisons sont les suivantes: -

1. D'un côté, ils sont choisis comme des représentants des peuples démocratiquement élus, donc ils représentent la société civile; en revanche à travers leurs rôles législatifs, ils contrôlent les politiques du gouvernement et souvent, ont des responsabilités doubles dans quelques pays, comme les parlementaires et les membres de gouvernement.

2. Dans l'ensemble, ils sont les garants et les acteurs principaux de la démocratie et des entraîneurs démocratiques, car ils traduisent des aspirations populaires, des espoirs et des demandes dans les réalités et les politiques pratiques.

3. Ils jouent un rôle crucial dans une bonne structure du gouvernement qui est devenue une question focale dans les initiatives stratégiques du développement tel que la Déclaration millénaire de l'ONU, CSSDCA, et NEPAD.

4. La reconnaissance du rôle critique des parlementaires par l'Article 5 de l'Acte Constitutif de l'Union africaine qui établit le parlement panafricain comme un des organes de l'union.

L'Article 17 de l'Acte accentue que l'établissement du Parlement panafricain est essentiel si les africains seront des participants actifs dans le développement et l'intégration économique de l'Afrique 26.

En ce qui concerne comment les pouvoirs législatifs vont exécuter le rôle précité, le suivant est proposé par ceci et est accentué: -

1. Les parlementaires africains pourraient engager leurs équivalents de la branche exécutive pour voir la nécessité d'accepter des propositions de nature à rehausser l'image de l'Afrique. D'où les parlementaires doivent soumettre des propositions appropriées ou des projets de loi pour permettre au

CSSDCA et au NEPAD d' exécuter leurs objectifs, politiques et programmes. Les Parlements africains doivent rendre possible pour leurs gouvernements de remplir leurs obligations face au CSSDCA, au NEPAD et à l'Union africaine, de manière efficace, aussi bien que les autres obligations économiques bilatérales et multilatérales.

2. Les Parlementaires africains doivent s'assurer que les mesures législatives exigées pour réaliser les objectifs de ces initiatives sont mises en place, et doit venir par le processus budgétaire. C'est impératif pour les parlementaires de saisir l'essence de ces initiatives par conséquent comme ils forment partie des buts de la politique étrangère de leurs pays respectifs.

3. Au niveau national, les parlementaires peuvent développer et discuter des propositions de la politique, des programmes et des activités en réponse aux raisons d'Etat et aux besoins du développement économiques; traduire des idées en législation et les programmes complets pour l'adoption par le parlement; faire le débat sur les déclarations des politiques régionales, interrégionales et internationales, les déclarations et les plans

d'action apparentés et examiner les possibilités de transformer tout ou partie de tel document dans les politiques nationales ou dans les législations.

4. Influencer, étendre, et fortifier des relations à plusieurs niveaux et aide, pour définir le programme national.

5. Aux niveau sous - régionaux et régionaux, les parlementaires peuvent être la partie de groupes parlementaires non officiels établie pour prendre en charge la coopération et l'échange; être membres de corps parlementaires spécifiquement créés dans le contexte de structure de la coopération régionale ou sous - régionale (par exemple l'Union africaine).

6. Aucune initiative de la politique concernant le commerce, l'investissement, la coopération économique et la politique étrangère ne peut être prospère sans une législation adéquate et un budget habilitant qui émanent du pouvoir législatif. Les législateurs auront besoin de surveiller l'exécution de telles politiques et d'avoir des débats réguliers au sujet de la direction et des résultats de telle mise en oeuvre de la politique.

7. Les parlementaires doivent assurer la ratification de commerce pertinent et les accords de la coopération économique ou fournir le renforcement politique pour les initiatives tels que le NEPAD et la Déclaration millénaire de l'ONU à travers les endossements ou les décisions soutenant ou les actions et les mesures spécifiques.

8. Les parlementaires africains peuvent solliciter pour la mise en oeuvre de ces initiatives du développement de leurs partenaires dans le monde industrialisé à travers plusieurs moyens tels que les visites personnelles ou à travers les résolutions de l'Union Interparlementaire ou des Associations parlementaires bilatérales.

### **La conclusion**

Il est évident de l'analyse précitée, que les pouvoirs législatifs ont un rôle critique à jouer dans le processus de la politique étrangère qui cherche à fortifier le commerce international et la coopération économique en Afrique. C'est en grande partie du à leur mandat constitutionnel dans la

législation, la formulation de la politique, la fonction nobiliaire aux actions du gouvernement, les décisions, les allocations budgétaires et la mise en oeuvre des accords qui cherchent à encourager la raison d'Etat et le bien-être des citoyens.

Contre l'origine des objectifs du CSSDCA, du NEPAD et de l'Union africaine, Une option viable pour les mensonges des Parlementaires africains d'assurer leur exploit de ces initiatives du développement socio-économiques. À cet égard, les parlementaires ont besoin de faire connaissance avec les objectifs et les programmes du CSSDCA et du NEPAD. Une telle connaissance devrait leur permettre de sensibiliser leurs circonscriptions électorales sur le besoin de supporter et de rendre effectif plusieurs décisions et projets qui émaneraient de ces initiatives. Dans ce chemin, ils aideraient à donner le contenu supplémentaire et signifier les initiatives aussi bien que contribuer à leur forme et leur direction. La conséquence résultante est la traduction des objectifs de la politique étrangère de leurs pays respectifs par rapport au commerce et à la coopération économique.

## NOTES DE LA FIN ET RÉFÉRENCES

1. voyez Kinfe, A., La Quête africaine (2003), Institut International d’Ethiopie pour Paix et Développement, Addis Ababa, Ethiopie, pp. 5-21.

2. voyez Ayua je. A. et Guobadia D. A. (ed.): Réforme Politique et Récupération Economique au Nigeria (2001), Institut nigérian d’Études Légales Avancées, Lagos, à pp. 4-14.

3. voyez la Constitution nigériane 1999.

4. Ayua note 2 supra, à pp. 16-17.

5. ibid.

6. voyez le Dictionnaire d'Apprenti Oxford Advanced, 6e edn., Oxford Université Presse, ROYAUME-UNI, (2001) à p. 929.

7. ibid à p 899.

8. voyez le Nouveau Livre de Connaissance (1992): - Grolier Incorporée, Danbury, Connecticut, USA, Vol., 9, à P. 273.

9. ibid à pp. 273-4.

10. Ibid à P. 274

11. Ibid à pp 274-5

12. Voyez L'Encyclopédie Americana, Edn International., Vol. 26, (1988): - Grolier note 8 Incorporée, supra. À p. 911.
13. Ibid, à pp. 914-5
14. Voyez le Nouveau Livre note 8 supra, à p. 275.
15. Ibid
16. Voyez Kinfe, note 1 supra, à pp. 20-21.
17. Voyez Osita C. Eze, le Nigeria et l'Organisation du Commerce du Monde (2004), Institut nigérian d'Affaires Internationales, Lagos, à pp. 1-28.
18. Voyez le Dictionnaire d'Économie, 4e edn. Révisé, (1987), Harold S. S. et Arnold J. Z., Barnes et Noble, Inc., New York, USA, à pp. 108-111.
19. Voyez Ladan M. T., " Harmonisation de Commerce et Lois d'Investissement (Affaire) en Afrique: - questions, défis et occasions pour ECOWAS dans: - débats d'un séminaire International de 3 jours sur Bijuralism et Intégration de Lois de l'Affaire dans Afrique et l'OHADA Régime Légal; tenu à Yaounde, Cameroun, 13-17 décembre, 2004, à pp., 71-2.

20. Ibid, à pp. 72-3.
21. Ibid, à pp. 74-5.
22. Voyez section 4 de la 1999 Constitution nigériane.
23. Ibid, Coupez 13-14 et 19.
24. Voyez Ogaba O., et Charles D., (ed.), Relations Internationales, Loi Internationale et les Fonctions de Parlement, (2004), NIIA, Lagos à pp. 1-17.
25. Ibid à pp. 17-19.
26. Voyez l'Afrique Direction Forum Ota, Etat Ogun, Nigeria (2000) Ayodele A. (ed.): - CSSDCA: - un Ordre du jour africain pour la paix et la prospérité, pp. 100-102.

دور الهيئة التشريعية في العملية السياسية  
الخارجية من أجل تعزيز التجارة الدولية  
والتعاون الاقتصادي في أفريقيا  
كتابة :

الدكتور/ محمد توفيق لإداو

قسم القانون العام ، كلية القانون

جامعة أحمدو بيلو ، زاريا ، نيجيريا

ورقة مقدمة في المؤتمر الدولي لمنظمة مجالس الشيوخ والشورى

والمجالس المماثلة في إفريقيا والعالم العربي

التاريخ : (25 - 26) يونيو 2006م

المكان : أبوجا - نيجيريا